

Bonjour Hugo, voici mon article remanié, sentez-vous libres, s'il était retenu, de supprimer toute phrase ou paragraphe qui ne vous convient pas.

Je tiens à préciser que si l'aspect "conservateur" de la protection de nos paysages peut paraître une valeur de droite, la biodiversité fait partie de notre bien commun; la préserver pour tous peut être considérée selon moi comme une valeur de gauche.

Je joins quelques photos, je ne sais pas si tu avais gardé les précédentes; merci à toi et bon travail de préparation du prochain numéro, n'hésite pas à me recontacter si pb. 5je suis absent du 23/05 au 03/06. amicales salutations, Yves.

Article à destination de la revue Nunatak

Depuis 2017 le Collectif pour les Paysages du Massif Jurassien s'efforce de combattre une pratique qui s'est développée et qui inquiète fortement les habitants de la région du fait de son irréversibilité: la destruction d'affleurements rocheux à l'aide du casse-cailloux dans nos pâtures de moyenne montagne.

Ce problème a pris une certaine dimension dans les médias et dans l'opinion publique après la parution d'un article dans la Presse Pontissalienne (journal mensuel de la région de Pontarlier) avec une photo édifiante et un gros titre en première page : « Massacre au casse-cailloux ». Cet article faisait suite à une vidéo sur *you tube* assurant une belle publicité à l'entreprise locale en charge du chantier de transformation d'une pâture en prairie de fauche à l'aide du casse-cailloux sur une parcelle communale de 4,2 hectares sur les hauts d'une commune du Haut Doubs, dont 1,6 hectares en zone *Natura 2000*, et dans le périmètre du parc naturel régional du Haut Jura, en amont d'une réserve naturelle nationale !

Cette destruction n'étant qu'une parmi beaucoup d'autres, afin d'y mettre fin, notre collectif a vu le jour fin 2017, émanation de plusieurs associations environnementales (voir annexe 1).

Une conférence à Orchamps-Vennes en novembre 2017 a été la première action concrétisant la création de notre collectif ; elle a rassemblé 250 personnes, intervenants, exploitants agricoles, et surtout un public nombreux.

Dans le Massif Jurassien, le monde agricole est organisé autour de la production du comté, cette production a fortement contribué à façonner les paysages au cours des siècles. L'utilisation de technologies modernes les impacte de façon plus brutale aujourd'hui.

Comment la fabrication d'un fromage a-t-elle pu conditionner à un tel point le visage d'une région ?

Au XIIème siècle les serfs sont progressivement affranchis par la maison Chalon Arlay de Nozeroy.

Les historiens supposent que les paysans affranchis ont cherché à maintenir « un état d'esprit autour de pratiques associatives », comme le prêt réciproque de lait à certains moments de l'année ,usage qui leur permettait de vendre de gros fromages (fromages de garde conservant les surplus de lait d'été, consommés en hiver et commercialisés même hors région) et de trouver ainsi des ressources et des bénéfices qu'individuellement ils n'auraient pu avoir. Ainsi ce lien au village, à la terre et à des pratiques serait-il l'origine de fruitières (ou fructeries) d'associés par us et coutumes, devenus des usages locaux, loyaux et constants.

Au XIIIème siècle ces associations fournissaient des fructeries à des familles nobles en échange d'une protection militaire.

Les premières fruitières sont liées au défrichement de la forêt jurassienne qui ont commencé avec les abbayes de Baume les Messieurs et de Montbenoit. Les clairières étant plus développées qu'ailleurs, on peut mieux faire circuler des carrioles, donc des marchandises.

A noter l'alliance entre les paysans qui font paître leurs troupeaux dans les « pasquiers » (communaux) et les fournisseurs de sels (nécessaire à la fabrication de fromages de garde).

Les mines de sel de Salins appartenaient à la famille des Chalon ; Hugues devint comte de Bourgogne, ses revenus provenaient en grande partie du commerce du sel sur l'ancienne voie romaine qui traverse le Jura entre Orbe et Dijon. Il ajouta des droits là où on fabriquait des fromages : les fameux « vachelins », ancêtres du comté.*

On construisit des châteaux forts sur les crêtes pour surveiller la région.

L'association entre le lait des plateaux et le sel de Salins est capitale pour comprendre la longévité historique du système des fruitières. Le fromage est intégré à une économie marchande menée par les grandes familles aristocratiques du Comté de Bourgogne jusqu'en Espagne et aux actuels Pays Bas. Il est très précieux car il constitue une réserve de protéines facilement stockables .Il est facile à manipuler et se conserve très bien.

On remarque ensuite la naissance de fruitières dans les grosses fermes des hautes montagnes du Jura comme le Noirmont ou le Mont d'Or (contrats de vente de métairies déjà nommées fruitières en ces lieux dès le XVème siècle).

Donc, comme le constate *Florent Bellouard* dans son article *les coopératives ont une histoire*, dès le Moyen-Age les producteurs de lait se fédèrent afin d'apporter la quantité de lait nécessaire à la fabrication de vachelins (400 litres de lait pour un fromage de 40 kilogrammes).

Petit à petit les abords des villages, plateaux et fonds de vallée sont utilisés comme prairies de fauche et les terres en pente, les pelouses sommitales et les prés-bois comme pâturages, la plupart du temps situés sur des terrains communaux. Selon *Nadine Vivier*^{**} : « Au XVIIème et XVIIIème siècle dans les provinces de l'Est et dans la France méridionale, le droit ancien ne reconnaît aucun droit particulier au seigneur ».

Dans ces régions, les communautés s'estiment pleinement propriétaires des terres collectives ». Le code civil de 1804 définit les biens communaux comme « ceux à la propriété ou au produit desquels les habitants d'une ou plusieurs communes ont un droit acquis ». Notons que dans le Doubs et le Jura en 1846 les communaux couvraient plus de 25% du territoire !

* : Sur les traces du Comté, JP et M Gurtner, 2021, (ce livre a fourni la plupart des références historiques sur le comté). ** : Les biens communaux en France.

Donc, depuis un passé lointain jusque dans les années 70, dans la plupart des cas, un grand troupeau rassemblant les petits troupeaux des paysans du village paissait sur ces terres communales. Les *montagnons* s'organisent pour limiter la progression des buissons, épierrent les pâtures avec les outils de l'époque et la force de leurs bras, créant des éléments typiques de nos paysages : les *murgers* (accumulation de pierres en tas) et les murets de pierres sèches qui, aujourd'hui encore, délimitent les pâturages et les séparent souvent des zones boisées. C'est un travail de longue haleine, effectué au fil des générations, ne concernant que l'enlèvement de petites pierres, l'arasement de quelques têtes de roche (parties supérieures de peu d'importance, affleurantes et isolées), n'impactant aucunement les affleurements rocheux de plus grande ampleur et les lapiaz qui, avec les moyens actuels, peuvent être éradiqués pour toujours en peu de temps.

Aujourd'hui les *pastorales* (groupements d'éleveurs qui s'engagent dans un projet collectif à long terme pour l'aménagement et la gestion par les troupeaux des surfaces pastorales) attribuent à chaque ferme ou GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) un secteur de pâturages, dits communaux, mais qui n'en ont donc plus que le nom !

Les lotissements qui se multiplient autour des villages, surtout en zone frontalière, et les zones commerciales et artisanales qui grignotent les bonnes terres, faciles d'accès, en périphérie des bourgs et des villes, incitent les exploitants à compenser ces terres perdues. Dans la zone comté, environ 1000 hectares sont urbanisés chaque année !

De plus la circulation routière toujours plus dense repousse les troupeaux malvenus aux abords des villages vers des zones plus éloignées, souvent des communaux où la production de fourrage doit donc devenir plus abondante ; ou alors les troupeaux de plus en plus importants pâturent à proximité des nouveaux bâtiments d'exploitation des GAEC sur

d'anciennes prairies de fauche, il faut donc chercher du fourrage ailleurs ! Les agriculteurs, ces dernières années, ont ainsi eu de plus en plus recours à des entreprises équipées de casse-cailloux et autres gyrobroyeurs, quand ils ne s'en équipent pas eux-mêmes, pour faciliter l'épierrage de ces *terrains pauvres* selon eux parce que peu productifs, même si le fourrage y est de qualité, et gagner ainsi des prairies de fauche nécessaires à la production de lait de la filière à comté toujours plus gourmande !

Or cette pratique récente, dévastatrice et aux effets irréversibles, fait disparaître des milieux caractéristiques des paysages jurassiens, riches en biodiversité ! Les pelouses sèches avec leurs affleurements rocheux constituent un biotope unique accueillant les plantes, insectes, oiseaux et petits animaux qui y sont strictement inféodés tels que les orpins, les différentes gentianes, une grande variété d'orchis, les papillons rares tels que l'apollon ou l'azuré du serpolet, une fourmi rouge très rare, l'alouette lulu, la pie-grièche écorcheur et certains lézards par exemple. Cette biodiversité ne peut être pérenne que si une trame de continuité est maintenue et cette trame est fragilisée par chaque intervention des casse-cailloux.

Gagner des nouveaux pâturages et des prairies de fauche productives sur ces milieux est un leurre ! Selon *Eric Lucot*, pédologue, on crée des lits de petits cailloux qui se mélangent à la terre fine qui, peu épaisse, va se diluer facilement et donc disparaître, surtout si le terrain est en pente, ce qui est souvent le cas. La capacité de stockage en eau diminue drastiquement, l'activité biologique est fortement perturbée avec la diminution de la population de vers de terre notamment. Selon un autre pédologue *Christian Barnéoud* : « En plus de fracasser les pierres, une utilisation à grande échelle du casse-cailloux met à mal tout ce qui concerne la microbiologie ! »

La qualité fourragère est appauvrie donc l'intérêt agronomique aussi. L'apport de matière organique (lisier, fumier) devra être très limité pour éviter l'accumulation, leur stockage possible étant lié au faible volume d'enracinement des plantes, fortement réduit après le passage du casse-cailloux ; le risque important de transfert dans le karst d'éléments polluants doit donc être contrôlé.

Certains exploitants tentent de pallier ces inconvénients en étendant une couche de terre végétale provenant d'ailleurs, évidemment, et créent donc des zones en rupture avec celles qui les entourent.

Max André, éminent naturaliste de la région déclare : « Les affleurements rocheux constituent dans bien des endroits la seule nourriture pour les insectes butineurs, dont les abeilles, notamment en période de sécheresse, du fait des pratiques culturales d'aujourd'hui (comme les fauches précoces qui appauvrissent les champs en espèces florales), et donc un rempart efficace contre le dérèglement climatique. Sans la présence de ces affleurements, il est envisageable que tout un pan de la biodiversité disparaisse, sans oublier la perte de

biodiversité des sols eux-mêmes, la microfaune étant anéantie lors du passage du casse-cailloux ! »

Comme les alpages, les pelouses sèches et les communaux sont jusqu'à présent, la plupart du temps, préservés de tout traitement. On peut encore y répertorier 180 espèces de plantes ! D'où l'importance évidente de se battre contre la destruction de ces milieux !

Vivre dans les montagnes du Jura c'est avoir à sa portée ces espaces de liberté que constituent les hauts plateaux et leurs pelouses sèches si différents des fonds de vallée. On aime les faire découvrir à nos enfants et petits-enfants et ces espaces émerveillent aussi les touristes en visite dans la région.

Pourquoi ces paysages de prairies fleuries d'altitude illustrent-ils si souvent les documents touristiques et les pubs pour le comté ? C'est bien sûr pour vendre ce fromage, mais aussi parce qu'ils génèrent un sentiment de bien-être lié à ces milieux et donc donnent l'envie de visiter le Jura. La destruction irrémédiable de milieux typiques de la région fait ressentir beaucoup de tristesse et de nostalgie à tous ceux qui aiment s'y ressourcer. C'est la *solastalgie* décrite par Glenn Albrecht dans son livre *Les émotions de la terre* paru en 2019.

Les transformations uniformisent et banalisent les paysages tout en les appauvrissant. Le comté, fleuron du secteur, se sert de ces paysages pour sa promotion tout en les menaçant fortement !

Pourtant les producteurs de comté sont conscients depuis longtemps du lien entre la biodiversité et la qualité du comté : dès 1971/72 une étude sur la flore de montagne avec la valeur pastorale pour chaque type d'herbage, réalisée par l'université de Franche-Comté, a été présentée au CIGC (comité interprofessionnel de gestion du comté). *Claude Vermot-Desroches*, président du CIGC de 2002 à 2018 déclarait en 2010 : « Etre producteur de comté c'est exercer des choix, celui de gestionnaire de prairies et de leur valeur floristique et fourragère... Le producteur de lait à comté préserve la biodiversité de ces prairies ».

En 2019 les nouvelles mesures du cahier des charges du comté, adoptées par l'assemblée générale du CIGC, affirment le rôle essentiel de la flore naturelle afin de maintenir la biodiversité des prairies et de garantir la qualité du lait à comté.

Farm to fork (de la ferme à la table) est une proposition d'orientation d'une nouvelle politique agricole de la part de la commission européenne qui prône une préoccupation de la biodiversité, la diminution des pesticides et le renforcement de la production bio. Malheureusement ces orientations ne sont soutenues que par les associations vertes ou sympathisantes de la Confédération Paysanne.

En avril 2024 un article de l'Est Républicain fait remarquer que la production de comté va diminuer pour la deuxième année consécutive, la filière étant excédentaire de 8%. Les consommateurs ont tendance à bouder ce fromage peut-être suite à la parution de reportages sur la pollution des eaux provenant des rejets de certaines fromageries mais

aussi du fait du prix du comté en constante augmentation dans une période ou de plus en plus de consommateurs doivent surveiller de près leurs dépenses ! *Alain Mathieu*, actuel président du CIGC ne parle pas de surproduction, mais de « décalage entre l'offre et la demande »...

Dans ce contexte, les producteurs de comté de notre région eux aussi ressentent le « mal-être » extériorisé dans les manifestations des agriculteurs de l'automne 2023. Même si, grâce à la filière comté ils sont moins concernés que dans d'autres régions, ils subissent les exigences de la PAC (politique agricole commune) et ne sentent plus la même fierté qu'auparavant pour leur métier (un éleveur qui travaille en GAEC avec son beau-frère me confiait trouver peu glorieux et pas normal qu'une moitié de leurs revenus provienne du comté et l'autre moitié des subventions de la PAC) !

Petit à petit la technologie et le productivisme ont remplacé les paysans en devenant les façonneurs des paysages et ils ne se sentent plus les maîtres du jeu !

Après les manifestations paysannes l'état a fait marche arrière sur nombre de mesures environnementales pour ne pas se mettre à dos la FNSEA. L'arrêté préfectoral qui devait protéger les zones d'affleurements rocheux et leur biodiversité et qui devait paraître fin 2024 est actuellement reporté à une date ultérieure malgré les efforts de notre collectif pour que le calendrier annoncé soit respecté...

En vue de la promulgation de cet arrêté un inventaire des zones d'affleurements rocheux auquel nous participons est en cours.

Nous restons vigilants afin que l'inventaire des zones à protéger soit le plus complet possible et respecte au mieux la continuité entre les zones inventoriées pour faciliter ainsi le maintien de la diversité biologique et préserver l'identité paysagère du Massif Jurassien.

Annexe1 :

Association de Protection de la Vallée du Drueon, collectif Loue Lison, France Nature Environnement Doubs, Murs et Murgers, Fleur de Terre, Les Gazouillis du Plateau, Terrasses des Collines Bisontines, auxquelles se sont ajoutées peu de temps après Natur'Odyssée Jura, Fédération Française du Milieu Montagnard, Jura Nature Environnement et le collectif Nature Jura grâce auxquels une antenne jurassienne du collectif a vu le jour en 2020.

Annexe 2 ;

Quelles sont les actions qui ont été réalisées par notre collectif jusqu'à présent ?

Conférences dans des communes du Doubs choisies pour couvrir tout le territoire doubiste : Orchamps-Vennes, La Rivière-Drugeon, Chapelle des Bois, animées par des spécialistes : naturalistes, pédologues, agronomes, géologues, membres du Conservatoire des Espaces Naturels.

Pétitions envoyées au préfet de la région BFC demandant une réglementation de ces activités (environ 5000 signatures).

Campagne de cartes postales adressées aux préfets des départements du Doubs et du Jura pour demander un arrêté de protection des affleurements rocheux (près de 6000 envois).

Demande d'un inventaire des affleurements rocheux.

Etablissement d'une carte des destructions.

Réunions à la préfecture et à la DDT du Doubs, à l'office français de la biodiversité (OFB), à la DREAL BFC et avec les instances du monde agricole.

Journées d'animations et de découvertes des milieux à protéger (affleurements, dolines, haies, murs et murgers) au Bizot, aux Verrières de Joux et à Pierrefontaine les Varans.

Participation à des journées nature avec d'autres associations et collectifs.

Médiatisation de nos actions à l'échelle locale et nationale (L'Est Républicain, C'est-à-dire, Topo, Factuel, Libération, Le Canard Enchaîné, France bleu, FR3, France Inter) ; le numéro 81 de L'œil de Lynx édité par JNE (Jura Nature Environnement) a été entièrement consacré aux affleurements rocheux du Massif jurassien.

Création d'un site internet donnant accès à un formulaire de signalement permettant de compléter leur recensement.

Signalements aux DDT de destructions de haies, de murs de pierre sèches et comblement de dolines.

La prolifération des destructions d'affleurements et de haies lors du confinement lié à la pandémie de Covid 19 nous a conduit à envoyer un nouveau courrier au préfet du Doubs (il peut être consulté sur notre site : paysagesjurassiens.revis.com).

Demande de moratoire pour faire cesser sans délai les destructions et d'une obligation de faire une demande de travaux avant d'impacter un secteur.

Demande au préfet du Doubs de promulguer un arrêté de protection d'habitat (décret n° 2018-1180 du 19 décembre 2018 relatif à la protection des biotopes et des habitats naturels en France métropolitaine) .

L'arrêté de protection des affleurements rocheux est en cours de rédaction, sa publication est prévue fin 2024 dans le département du Doubs.

Dans le département du Jura un groupe de travail s'est constitué avec les principaux protagonistes, une charte a été écrite et validée, et un formulaire doit être rempli pour toute demande de travaux ; il doit être adressé à la DDT qui l'instruit (seule ou avec un comité d'experts, notamment le CBNFC-ORI*), avec besoin d'expertise ou non sur le terrain, conduisant à un accord, à un accord sous conditions, ou à un refus. Il n'a pas été constaté de nouvelles destructions sur 2022 (le pire avait été fait avant...) Donc pas d'arrêté en vue à l'échelle du département du Jura mais une procédure à suivre et de la concertation.

Pour complément, lire sur notre site le carnet thématique de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne Franche-Comté : *Usage du casse-cailloux dans le Massif du Jura*.

*Conservatoire Botanique National de Franche Comté- Observatoire National des Invertébrés